## ARRETE MINISTERIEL N°0002 DU PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DU CABINET DU MINISTRE DU PLAN ET RECONSTRUCTION NATIONALE.

Vu la loi n° 93/001 du 02 avril 1993 portant Acte Constitutionnel Harmonisé relatif à la période de transition;

Vu l'Ordonnance n° 82/046 du 31 mars 1982 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n° 90/040 du 12 février 1990 portant organisation des Cabinets des membres du Gouvernement, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n° 93-042 du 02 avril 1993 telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 93-047 du 03 avril 1993 portant nomination des membres du Gouvernement de Large Union Nationale et de Salut Public ;

Vu le décret n° 002 du 25 septembre 1982 du Premier Ministre portant organisation du Cabinet du Premier Ministre et des Ministres ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 0001 du 29 avril 1993 portant nomination des membres du Cabinet du Ministre du Plan et Reconstruction Nationale ;

## ARRETE

Article ler : Est nommée Conseiller chargé des Secteurs Sociaux, Madame Euphrasie MWEZE BALANGALIZA.

L'article 3 Point 6 de l'Arrêté Ministériel n° 0001 du 29 avril 1993 portant nomination des membres du Cabinet du Ministre du Plan et Reconstruction Nationale est modifié comme suit :

 Conseiller chargé des Questions Juridiques et des Investissements : Mademoiselle PENTSHI-a-MANENG.

<u>Article 3</u> : Toutes les dispositions antérieures contraires sont abrogées.

Article 4 : Le présent Arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

Casimir GBENDO NDEWA TETE

MULICAL AS minut Nosts